

Base de tarification mensuelle
Comparaison des moyennes mensuelles de la base de tarification
(000 \$)

No de

ligne	Description	Écart	Cause tarifaire		Cause tarifaire		Écart
		(1) (3) - (2)	2018 (2)	4/8 2018 (3)	2018-2019 (4)	(5) (4)-(3)	
1	<u>Immobilisations</u>						
2	Valeur historique	7 911	3 849 831	3 857 742	3 996 855	139 114	
3	Amortissement cumulé	<u>1 404</u>	<u>(1 991 359)</u>	<u>(1 989 955)</u>	<u>(2 084 364)</u>	<u>(94 408)</u>	
4	Valeur nette (a)	9 314	1 858 472	1 867 787	1 912 492	44 705 (a)	
5	<u>Contributions</u>						
6	Valeur historique	(309)	(421 645)	(421 954)	(422 152)	(198)	
7	Amortissement cumulé	<u>2</u>	<u>381 716</u>	<u>381 719</u>	<u>384 345</u>	<u>2 626</u>	
8	Valeur nette (b)	(307)	(39 928)	(40 235)	(37 807)	2 428 (b)	
9	Total des immobilisations	<u>9 007</u>	<u>1 818 544</u>	<u>1 827 551</u>	<u>1 874 685</u>	<u>47 133</u>	
10	<u>Fonds de roulement</u>						
11	Encaisse (c)	(8 607)	38 410	29 803	34 682	4 879 (c)	
12	Matériaux et inventaires de gaz (d)	<u>(10 209)</u>	<u>60 206</u>	<u>49 997</u>	<u>48 055</u>	<u>(1 942)</u> (d)	
13	Total du fonds de roulement	(18 816)	<u>98 617</u>	<u>79 801</u>	<u>82 737</u>	<u>2 936</u>	
14	<u>Coûts non amortis</u>						
15	Frais reliés à la dette	948	5 542	6 491	5 824	(667)	
16	Programmes commerciaux	6	90 803	90 809	87 369	(3 440) (e)	
17	Actifs intangibles - Développements informatiques (f)	5 843	46 848	52 691	57 488	4 797 (f)	
18	Frais reliés au coût du gaz (g)	(5 550)	46 695	41 145	39 880	(1 265) (g)	
19	Récupération de l'écart de revenus	(0)	233	233	0	(233)	
20	Cotisations d'impôts	0	(717)	(717)	(483)	234	
21	Indemnités de départ	(0)	819	819	1 534	715	
22	Frais alloués aux intervenants	(0)	190	189	507	318	
23	Actifs intangibles - Brevets	0	11	11	7	(4)	
24	Redevances à la Régie	(0)	276	275	(277)	(553)	
25	PGEÉ - Nivellement dépenses et subventions	1	(1 118)	(1 116)	(1 288)	(172)	
26	PGEÉ - Subventions	(735)	9 346	8 611	30 098	21 486 (h)	
27	Incentif à l'atteinte du PGEÉ	(1)	436	435	435	0	
28	Provision auto-assurance	0	(10)	(10)	305	315	
29	Manque à gagner 2014	(10)	4 142	4 132	0	(4 132) (i)	
30	Manque à gagner 2016	(52)	15 591	15 538	0	(15 538) (j)	
31	Manque à gagner 2017	0	0	0	234	234	
32	Quote-part TEQ (anciennement MERN)	(5)	8 152	8 147	(1 291)	(9 437) (k)	
33	Mauvaises créances majeures	(0)	47	47	0	(47)	
34	CFR liés aux avantages sociaux futurs (l)	(93 308)	259 348	166 040	160 121	(5 919) (l)	
35	Gain / Perte sur disposition d'actifs	(0)	23	23	264	241	
36	Récupération nivellement gaz perdu	(55)	(1 511)	(1 566)	(1 363)	203	
37	Récup. des cptes de stabilisation tarifaire - Température	(5)	8 954	8 949	(4 729)	(13 678) (m)	
38	Récup. des cptes de stabilisation tarifaire - Intérêts	<u>0</u>	<u>4</u>	<u>4</u>	<u>702</u>	<u>698</u>	
39	Total des coûts non amortis	(92 922)	<u>494 101</u>	<u>401 180</u>	<u>375 336</u>	(25 844)	
40	Sous-total	<u>(102 731)</u>	<u>2 411 262</u>	<u>2 308 532</u>	<u>2 332 758</u>	<u>24 226</u>	
41	Provision - Auto-assurance	805	(1 284)	(480)	(637)	(157)	
42	Passifs au titre de prestations définies (l)	<u>107 380</u>	<u>(291 903)</u>	<u>(184 522)</u>	<u>(177 618)</u>	<u>6 905</u> (l)	
43	TOTAL DE LA BASE DE TARIFICATION	<u>5 454</u>	<u>2 118 075</u>	<u>2 123 530</u>	<u>2 154 504</u>	<u>30 973</u>	

L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.

Base de tarification mensuelle
Explications des variations des moyennes mensuelles
de la base de tarification

	Écart 4/8- 2018 VS Cause tarifaire 2018	Écart 4/8- 2018 VS Cause tarifaire 2018- 2019	
	(000 \$)		
(a)	9 314		Cet écart s'explique par une moyenne des investissements nets du 4-8 2018 plus élevée que la moyenne des investissements de la Cause tarifaire 2018.
		44 705	Cet écart s'explique principalement par l'addition des investissements de la Cause tarifaire 2018-2019 et, dans une moindre mesure, le solde d'ouverture est plus important à la Cause tarifaire 2018-2019 qu'à celui du 4-8 2018.
(b)		2 428	Cet écart s'explique par l'amortissement des contributions en 2019.
(c)	(8 607)		Cet écart s'explique principalement par la mise à jour des différentes composantes de l'analyse de fonds de roulement réglementaire, plus particulièrement par la diminution du délai d'encaissement des comptes à recevoir projeté au 4-8 2018 créant ainsi un effet à la baisse sur les besoins de fonds de roulement d'Énergir.
		4 879	Cet écart s'explique principalement par la mise à jour des différentes composantes de l'analyse de fonds de roulement réglementaire, plus particulièrement par l'augmentation du délai d'encaissement des comptes à recevoir créant un effet à la hausse sur les besoins en fonds de roulement d'Énergir.
(d)	(10 209)		Cet écart s'explique principalement par : - une baisse du prix moyen de la fourniture par rapport au prix moyen anticipé au dossier tarifaire; et - les baisses des capacités d'entreposage chez Union Gas du 1 ^{er} avril 2017 et du 1 ^{er} avril 2018 non prévues au dossier tarifaire 2018.
		(1 942)	La diminution de la valeur des inventaires est principalement expliquée par la diminution du prix de la fourniture au budget 2019 par rapport à la projection 4/8 2018
(e)		(3 440)	Cet écart s'explique par une diminution moyenne des versements de subvention en lien avec les programmes commerciaux dans les dernières années.
(f)	5 843		Cet écart s'explique principalement par une croissance des investissements prévus à la prévision 4/8-2018 par rapport à la Cause tarifaire 2018, tel qu'expliqué dans GM-L, Document 3, p. 3. Conséquemment, la moyenne 13 soldes de la prévision 4/8-2018 est plus élevée.
		4 797	Cet écart s'explique principalement par un solde d'ouverture supérieur à la Cause tarifaire 2018-2019. En effet, les investissements liés à un projet informatique ont intégré la base de tarification au 1 ^{er} octobre 2018. Cette intégration se combine à une croissance marquée des investissements en 2018, lesquels sont pris en compte dans le solde d'ouverture de la Cause tarifaire 2018-2019. Conséquemment, la moyenne 13 soldes en 2019 est plus élevée.
(g)	(5 550)		Cet écart s'explique principalement par la surévaluation des soldes d'ouverture des comptes de réévaluation d'inventaires au dossier tarifaire 2018.
		(1 265)	Cet écart s'explique principalement par le solde moyen des comptes de réévaluation d'inventaires plus élevés en 2018, en raison de leurs soldes d'ouverture plus élevés, occasionnés par le déplacement à Dawn.
(h)		21 486	Cet écart s'explique principalement par un solde d'ouverture supérieur à la Cause tarifaire 2018-2019. En effet, les subventions liées au PGEÉ ont intégrées la base de tarification au 1 ^{er} octobre 2018. Cette intégration se combine à une augmentation prévue des subventions versées en 2019, lesquelles ont un impact à la hausse sur la moyenne 13 soldes de ce même exercice.
(i)		(4 132)	L'écart résulte de l'amortissement, en 2018, du manque à gagner de l'exercice 2014 en transport et en équilibrage à la suite de l'application de la décision D-2015-177 qui prévoit la récupération des comptes de frais reportés pour ces 2 services sur une période de 3 ans.
(j)		(15 538)	L'écart résulte de l'amortissement, en 2018, du manque à gagner de l'exercice 2016.
(k)		(9 437)	Au 1 ^{er} octobre 2018, un solde créditeur pour le compte de frais reportés lié à la quote-part TEQ de l'exercice 2017 intègre la base de tarification, lequel est expliqué par une facturation réelle inférieure au montant prévu. Inversement, le solde non amorti de frais reportés était débiteur à la prévision 4/8 2018, expliquant ainsi la variation à la baisse de la base de tarification moyenne entre la prévision 4/8-2018 et la Cause tarifaire 2018-2019.
(l)	(93 308)	(5 919)	Les CFR liés aux avantages sociaux futurs sont comptabilisés, au réel et en projection, suivant les évaluations actuarielles d'AON. Les écarts sont donc expliqués par la révision des hypothèses actuarielles. Ces comptes de frais reportés sont présentés à la pièce GM-L, Document 8.
	107 380	6 905	Le passif au titre de prestations définies est comptabilisé, au réel et en projection, suivant les évaluations actuarielles d'AON. L'écart est donc expliqué par la révision des hypothèses actuarielles. Ce passif est présentés à la pièce GM-L, Document 8.
(m)		(13 678)	L'écart résulte principalement de l'amortissement du compte de stabilisation tarifaire pour la température et le vent de l'exercice 2016 et 2017.